

Salir la réputation de quelqu'un entre collègues (Moeurs)

Par **Sarah**, le **05/09/2018** à **19:07**

Bonjour,

Je voudrai savoir s'il existe des lois punissant un salarié qui raconte des histoires de mœurs sur un de ses collègue, salissant sa réputation et cela sans preuves ni avoir été témoin lui même de quoi que ce soit.

Il s'agit d'une femme qui, ayant des difficultés au travail mais qui avait, malgré cela, toujours l'air souriante et gentille. Ses collègues en ont concluent qu'elle devait surement obtenir des faveurs ou je ne sait quoi par d'autres moyens. Des histoires imaginaires lui ont été prêtées jusqu'à devenir la vérité dans l'esprit des gens.

Je souhaiterai savoir s'il existe des lois qui punissent ce genre de comportement et qui dissuadent les propagandistes.

Bien cordialement

Sarah

Par **LouisDD**, le **05/09/2018** à **19:59**

Bonsoir

Nous restons un forum étudiant et ne sommes donc pas habilités à donner des conseils juridiques.

Débutant le droit du travail, peut être se pencher du côté du pouvoir disciplinaire de l'employeur ? (Si la personne travaille encore au même poste)

Plus dissuasif l'infraction de harcèlement moral art 222-33-2 du code pénal qui me semble être caractérisée, mais ici va se poser un problème de preuve si tout le monde est « ligué » contre elle...

Par **marianne76**, le **05/09/2018** à **20:22**

Bonjour

On peut aussi penser à la diffamation

Par **LouisDD**, le **05/09/2018** à **20:28**

Le problème c'est que j'ai trouvé que la diffamation non publique qui est punie d'une contravention de 1ère classe... peu dissuasif donc

Par **Visiteur**, le **05/09/2018** à **21:09**

Bonjour

quelques conseils sans forcément rentrer dans le juridique tout de suite.
<https://fr.wikihow.com/stopper-les-rumeurs>

Apparemment le problème est que votre collègue est trop gentille. Donc c'est un peu la cible idéal pour le collègue (probablement un type mal dans sa peau). Quant aux autres l'effet mouton est courant en entreprise.

Par contre ne pas trop compter sur les managers. De plus ça pourrait se retourner contre elle si ca se reproduit (après elle devient la personne qui fait des histoires même si c'est vrai).

Ce qui serait intéressant de savoir c'est pourquoi elle (dans le sens où si le collègue agit comme ça c'est aussi car quelque chose le dérange chez votre collègue). En effet ce n'est pas n'importe quel collègue qui a lancé l'affaire d'après ce que vous expliquez.

Il faut donc que vous essayez de comprendre son objectif. Pourquoi fait-il ça ? simple méchanceté gratuite ? ou autre raison ? Est ce que votre collègue le dérange ? si oui en quoi ?

ca peut aussi être que votre collègue justement a ces qualités (gentillesse/souriante) que lui n'a pas. Ou bien il l'envie (par ex si elle a raconté des choses positives sur sa vie perso ca peut être de la simple jalousie).

Il faut donc que vous compreniez ce qui motive son attitude.